



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

N° 2023 / 069

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 19 septembre 2023, sous la présidence de M. Le Maire Grégoire LONG ;

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANGININ, Rachel BOURGEOIS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Nathalie SAULNIER, Grégoire LONG, Jean-Michel PEUGET, David GEAY, Serge LACROIX, Sophie CAPELLI

Excusés : Eddy LUSSIANA donne pouvoir à Benoit COLIN ; Sandrine NICOD donne pouvoir à Sophie CAPELLI ; Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG ; Laurence MAS donne pouvoir à Didier BERREZ

Le secrétariat a été assuré par : Jean-Michel PEUGET

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Nombre de Membres en exercice : 19 | Votes pour : 19 |
| Nombre de Membres présents : 15 | Votes contre : 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : 19 | Abstention : 0 |

Objet : Contrats d'assurance – Résultat de la consultation : attribution des lots

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le 5 juillet 2023 et a été publié dans les supports du BOAMP et du profil acheteur Klekoon pour les contrats d'assurances de la commune de Moirans-en-Montagne.

Un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour de nouveaux marchés qui devront prendre effet le 1er janvier 2024 pour une durée de 4 ans.

Il vous est rappelé la nature des différents contrats, à savoir :

- Lot 1 : assurance des responsabilités et des risques annexes,
- Lot 2 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes,
- Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus,
- Lot 5 : assurance des prestations statutaires.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la commune a reçu les candidatures et les offres de 8 compagnies d'assurances avant le 21 août 2023, 12 heures. Aucune offre n'est arrivée hors délai. Les candidatures ont ensuite été analysées et les compagnies ont toutes été déclarées "admissibles à concourir".

Les offres des compagnies d'assurances ont été ouvertes, les taux et les primes ont été enregistrés.

Les offres ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation.

Il est proposé d'attribuer les marchés par lot et d'arrêter le montant des franchises et les options selon les différents contrats d'assurances.

Ces marchés doivent désormais faire l'objet d'une délibération expresse de l'assemblée délibérante autorisant M. le Maire à signer les différents actes d'engagement.

Aussi, vous est-il demandé d'autoriser M. le Maire à signer les marchés avec les compagnies et pour les montants désignés ci-dessous,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature des marchés avec les compagnies d'assurances désignées ci-après et pour les taux et les montants de primes suivants :
 - **Lot 1 - Assurance des Responsabilités et des risques annexes :**
Garantie de la Responsabilité Générale présentée sous la forme d'un contrat « tous risques sauf » prenant en compte les activités présentes et futures de la collectivité sans déclaration préalable.
Compagnie retenue : SMACL Assurances – 141, Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 09
Taux : 0,404 % HT (formule de base) - prime annuelle de 1 997,99 € TTC
 - **Lot 2 – Assurance de la protection juridique de la collectivité**
Compagnie retenue : SMACL Assurances – 141, Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 09
Prime : 436,59 € TTC
 - **Lot 3 - Assurance des véhicules et des risques annexes :**
Contrat avec franchise de 150 € VL et 300 € PL et assurance auto-collaborateurs
Compagnie retenue : SMACL Assurances – 141, Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 09
Prime : 2 628,54 € TTC
 - **Lot 4 : protection fonctionnelle des agents et des élus**
Protection fonctionnelle des agents salariés de la collectivité et protection des élus.
Compagnie retenue : SMACL Assurances – 141, Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 09
Montant de la prime annuelle : 180,09 € TTC
 - **Lot 5 : Assurance des Prestations Statutaires :**
Risques assurés : décès / accident du travail - maladie imputable au service (prestations en espèces et en nature), congé de longue maladie - congé de longue durée, maternité - adoption – paternité, congé de maladie ordinaire – franchise de 15 jours fermes
Compagnie retenue : CIGAC / GROUPAMA Grand Est – 30, Boulevard de Champagne – 21078 DIJON Cedex
Taux appliqué : 7,04 % (formule de base)
Montant de la prime annuelle : 37 993,40 € (formule de base avec charges)

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement des quittances des compagnies d'assurance seront inscrits au budget primitif 2024 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Jean-Michel PEUGET



Pour le Maire
Grégoire LONG



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 039-213903339-20230925-DEL2509_69_2023-DE
